

## Homicide Il est jugé pour avoir écrasé une cycliste en Vélib' Un chauffeur de bus devant le tribunal

UN CHAUFFEUR DE BUS de la RATP comparaissait hier soir devant le tribunal correctionnel de Paris pour avoir doublé imprudemment, puis écrasé, une femme de 35 ans circulant en Vélib' le 2 mai 2008 dans un couloir de bus à Paris.

Le procès s'est ouvert peu avant 18 h 30 devant les magistrats de la 10<sup>e</sup> chambre correctionnelle. À l'issue de l'audience, la décision devait être mise en délibéré.

Les faits jugés hier se sont déroulés à proximité de la place Franz-Liszt, dans le X<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Le 2 mai 2008, à 17 h 36, sur le parcours de la ligne 43, un bus articulé de la RATP avait dépassé un Vélib' qui circulait sur une voie réservée aux seuls bus.

Il avait débuté son dépassement sur la place, mais l'avait terminé dans la voie réduite de 3 mètres de large.

La voie étant trop étroite, le bus avait heurté l'extrémité gauche du guidon du Vélib'. Tombée sous les roues du bus, la cycliste était décédée sur le coup.

Selon l'accusation, le conducteur ne disposait de la dis-

tance d'un mètre exigée en ville pour dépasser un vélo et a fait preuve d'imprudence.

Le conducteur, Louis-Henri Ouvrier, 39 ans, est poursuivi pour « homicide involontaire par manquement de l'obligation de prudence ». Il risque une peine de trois années d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende.

### Deuxième accident mortel avec Vélib'

Au moment des faits, il était employé comme machiniste depuis deux ans par la RATP et n'avait aucun antécédent d'infraction professionnelle. Mardi, devant le tribunal, il a déclaré toujours travailler à la RATP mais ne plus conduire de bus.

Cet accident mortel était le deuxième d'une personne circulant à Vélib' à Paris, depuis le lancement de ce dispositif le 15 juillet 2007. Une cycliste était déjà décédée à la suite d'un accident en octobre 2007.

Présent à l'audience, l'ancien maire adjoint de Paris chargé de l'environnement, l'élu écologiste Denis Baupin, devait venir livrer son témoignage sur les aménagements urbains mis en place à Paris.

**Social** La commission d'enquête parlementaire s'est penchée sur le financement des organisations syndicales. Le rapport a été rejeté et ne sera pas publié

# Comptes obscurs des syndicats

LE RAPPORT de la commission d'enquête parlementaire sur le financement des organisations patronales et syndicales, qui notait une certaine opacité dans l'utilisation des fonds, notamment au sein des comités d'entreprise, a fini cette semaine aux oubliettes. Décriée dès sa création en juin, la commission avait tout de même entendu une centaine de personnes. Bernard Thibault (CGT), qui craignait un « procès d'intention », François Chérèque (CFDT), « au départ choqué et surpris », s'étaient pliés au jeu tout comme les responsables du patronat.

En vain : le rapport final présenté mercredi dernier par le député Nouveau Centre Nicolas Perruchot a été rejeté et ne sera pas publié. Les députés PS ont voté contre le rapport, qu'ils auraient voulu « plus équilibré ». Les élus UMP présents se sont abstenus : les propositions, dont certaines « pouvaient poser problème », « ne pouvant

pas être mises en application avant la fin de la législature », a expliqué le président de la commission, Richard Mallié (UMP). Mais, pour M. Perruchot, l'explication est ailleurs. Cet échec « montre qu'il ne faut jamais parler dans ce pays du travail des syndicats », selon lui. « Nous n'avions pourtant pas fait de découverte embarrassante », a-t-il assuré.

### « Ils mettent le doigt sur un tabou »

La commission a pris acte d'un « début de transparence » dans les organisations d'employeurs et de salariés. Mais leur structure génère une « grande complexité » et il existe « un manque évident de lisibilité, tout particulièrement dans le monde patronal », dit le rapport.

Concernant les syndicats, le texte note que « l'essentiel des moyens vient des temps de délégation ». Or ces

moyens restent « mal connus, notamment dans la fonction publique d'État », et s'élevaient à près de 3 milliards d'euros, Le Figaro Magazine parlant même de 4 milliards dans son édition de samedi.

« Personne avant nous n'avait posé ces chiffres. Ils mettent le doigt sur un tabou : aujourd'hui, les syndicats ne sont pas financés par leurs adhérents », affirme M. Perruchot dans une interview à cet hebdomadaire.

Selon une estimation de 2010 basée sur un rapport dans deux départements, les moyens seraient de 250 euros par an et par agent. Rapportée à l'ensemble de la fonction publique, l'enveloppe atteindrait 1,3 milliard d'euros.

« De nombreux agents publics, intégralement déchargés de service, sont de fait à la disposition des organisations en tant que "permanents", sans

cadre de droit le prévoyant », relève le rapport. Il fait état de personnels « assez voire très nombreux mis à temps plein à la disposition des syndicats, CE et des fédérations professionnelles (près de 200 à la SNCF, 35 permanents et 47 personnels de secrétariat à EDF) ». « Soumis à des règles de transparence minimalistes », les CE bénéficient de versements financiers « considérables », ajoute le texte qui fait référence aux soupçons sur la gestion d'un CE de la SNCF.

M. Perruchot proposait d'imposer une obligation de transparence et de certification de leurs comptes et de procéder à des appels d'offres pour leurs achats. Il suggérait aussi que les employeurs ou salariés puissent solliciter l'Inspection du travail pour des contrôles.

Il préconisait surtout de limiter la durée de mise à disposition des délégués syndicaux par leur employeur.



### Questions à Hervé Lambel

Porte-parole des Créateurs d'emplois et de Richesses de France

« Les syndicats ont de moins en moins d'adhérents et de plus en plus de ressources ».  
« Le lobby syndical représente un pouvoir inquiétant pour la démocratie et pour la République. »

### À quel titre avez-vous été auditionné par la commission d'enquête parlementaire sur le financement des syndicats ?

En tant que représentant et porte-parole du Cerf (Créateurs d'emplois et de richesses de France) qui connaît bien le monde syndical puisque nous en sommes issus. Et que nous travaillons sur ce sujet, notamment sur la représentation des entreprises, la représentativité des syndicats et de financement.

### Pourquoi cette commission d'enquête ?

Elle a été constituée à la demande du député Nicolas Perruchot. Elle a suscité bien des remous de la part des organisations syndicales qui trouvent outrageant que l'on vienne regarder la façon dont elles sont financées. Or une loi de 2008 impose qu'elles publient leurs comptes.

### Qu'avez-vous révélé ?

Je ne peux vous dire que ce que j'ai déjà dénoncé publiquement. Notamment les zones d'ombre sur le

financement des syndicats patronaux, par exemple, que l'on constate au moment des élections des chambres de commerce ou du fonctionnement des organisations consulaires. Il y a en ce moment une campagne de publicité pour la CG-PME en faveur de la formation professionnelle qui coûte 812.000 € !

### Qu'y a-t-il de choquant ?

Cette campagne est financée avec l'argent de la formation professionnelle. Les syndicats ont de moins en moins d'adhérents et de plus en plus de ressources. Celles de la CG-PME, par exemple, proviennent pour 17 ou 18 % des cotisations et 80 % des fonds de la formation professionnelle payées par les entreprises.

### Pourquoi le rapport Perruchot reste dans les tiroirs ?

Les socialistes ont voté contre la publication de ce rapport. Mais il a eu des fuites. Personne n'imaginait

que les syndicats, patronaux et salariés, brassent autant d'argent : environ 4 milliards. A mon avis, c'est même beaucoup plus. On apprend, ce n'est qu'un exemple, que la CGT à travers toutes ses entités, a entre 25 et 30.000 « filiales » en France, dans les entreprises, les collectivités locales, les administrations... On comprend du coup le pouvoir que représente le lobby syndical auprès des élus.

### Élus, syndicats, même combat ?

Ce qui est grave c'est que François Hollande a démarré sa campagne sur le thème de la démocratie sociale. Il a raison. Mais il propose une réforme constitutionnelle pour donner plus de pouvoirs aux syndicats. Mais au même instant, les députés PS entrent un rapport sur le financement des organisations syndicales. C'est inquiétant pour la démocratie et pour notre République.

Propos recueillis par Marcel GAY

## express

### Faits divers

#### Premier accident d'Autolib'

À peine lancé, Autolib', service de voitures électriques en self-service, a connu lundi soir son premier accident, une femme ayant été renversée et blessée alors qu'elle traversait et que la voiture passait au vert. La mairie de Paris parle d'un « accident de la circulation comme il en arrive parfois dans Paris, mais à ce stade rien ne permet d'affirmer qu'il y aurait un lien entre le fait que la voiture soit silencieuse et cet accident ».

Le maire de Paris, Bertrand Delanoë, a inauguré, lundi, en grande pompe Autolib', service de voitures électriques en libre-service, inspiré du Vélib', un projet phare de sa mandature, qui a démarré dans la capitale et 45 communes proches.

## Fadettes De la saga Bettencourt à l'espionnage de journalistes Le procureur Courroye épingle

SERVICES SECRETS IMPLIQUÉS, magistrats mis en cause, journalistes espionnés, controverse politique : partie de la saga Bettencourt, l'affaire dite des « fadettes » est devenue celle de l'espionnage de journalistes.

**18-19 juillet 2010** : Le Monde révèle les déclarations à la police de Patrice de Maistre, le gestionnaire de fortune de Liliane Bettencourt, qui met en difficulté le ministre Eric Woerth. Le Monde expliquera que la Direction centrale du renseignement intérieur a adressé des réquisitions classées « confidentiel », à l'opérateur Orange pour obtenir les factures détaillées du portable du journaliste du Monde Gérard Davet, entre le 12 et le 16 juillet 2010, et la liste des appels passés par David Sénat, conseiller de la garde des Sceaux Michèle Alliot-Marie, soupçonné d'être la « source » du Monde.

**26 juillet** : David Sénat est informé par sa hiérarchie que les services secrets ont la certitude qu'il a communiqué au Monde des pièces de procédure dans l'affaire Bettencourt, selon son récit dans le livre paru en août 2011 « Sarko m'a tué ». Il est déchargé de ses fonctions.

**1<sup>er</sup> septembre** : Le procureur de Nanterre Philippe Courroye ouvre une enquête préliminaire pour violation du secret de l'enquête après d'autres révélations du Monde sur une perquisition chez Liliane Bettencourt. Cela ouvre un autre volet de l'affaire « des fadettes », mettant en cause Philippe Courroye.

**11 janvier 2011** : Après le classement sans suite d'une première plainte par le parquet de Paris, Le Monde en dépose une nouvelle dans le volet de Maistre, avec constitution de partie civile.

**24 février** : Le Monde porte plainte à nouveau avec constitution de partie civile dans le volet de la perquisition chez Liliane Bettencourt.

**13 mai** : Une information judiciaire est ouverte pour « atteinte au secret des corres-



■ Philippe Courroye, procureur de Nanterre. Photo MAXPPP

pondances par personne dépositaire de l'autorité publique dans l'exercice de ses fonctions ». Elle est confiée à la juge Sylvia Zimmermann.

**1<sup>er</sup> septembre** : Le Monde révèle que la juge Zimmermann a la preuve que la DCRI a effectué une recherche des facturations détaillées d'appels téléphoniques de Gérard Davet et de David Sénat.

**9 septembre** : M. Péchenard assume avoir demandé « d'identifier » la source d'un journaliste du Monde dans l'affaire Bettencourt. Entendu par la juge le 28 octobre, il ne sera pas mis en examen.

**17 octobre** : Le patron de la DCRI, Bernard Squarcini, est mis en examen pour « atteinte au secret des correspondances », « collecte illicite de données » et « recel du secret professionnel ». Le candidat socialiste à la présidentielle, François Hollande, demande son départ, que le gouvernement exclut.

**6 décembre** : la Cour de Cassation confirme que Philippe Courroye a violé la loi sur le secret des sources en cherchant à identifier les sources du Monde. L'avocat du quotidien, Me François Saint-Pierre, réclame un « procès rapide » du magistrat.

**Procès** Dans son délire mystique, le couple accusé de l'assassinat du petit Valentin se qualifiait d'exorciste

# « Il était possédé par le mal »

LORSQU'ILS ONT SIGNÉ le document d'abandon de leur fille, pourtant reconnue par son père, qui en faisait une pupille de l'État, à la rubrique profession, tant Stéphane Moitroiret que Noëlla Hego se sont déclarés exorcistes. La petite Délia, ils s'en sont séparés à cause « d'activités personnelles et idéologiques incompatibles avec l'éducation d'un enfant », que le couple considérait comme celui « du diable ».

« Qu'est ce que ça signifie pour vous le mot exorcisme ? », interroge Me Gilbert Collard. « Chasser le démon, le mal du corps d'une personne et la purifier », répond l'accusée.

Puis, se tournant vers Moitroiret, toujours aussi absent (ER d'hier) : « Avez-vous vu le film L'exorciste ? » « Oui », répond l'assassin présumé du garçonnet.

« Ça vous a rappelé quoi ? »

« J'ai découvert ce qu'était un exorciste. C'est quelqu'un qui lutte contre le mal ».

« Elle (NDLR : Noëlla Hego) voulait exorciser le mal qui était en moi. Une possession. Une possession de l'esprit. C'est ce que je ressentais. J'étais conscient de l'avoir en moi », dit-il.

L'avocat proche de Marine Le Pen, qui a réussi son effet d'audience, se tourne à nouveau vers Noëlla. « J'étais consciente qu'il était possédé, qu'il pouvait faire le mal. J'attends le jugement du tribunal de Dieu », soutient, approuvée par son ancien compagnon, celle qui se considère toujours comme « une divinité » et que rien ne prédisposait à devenir ce qu'elle est devenue.

### Délires mystiques

Brillante élève, elle a dû interrompre ses études pour des raisons financières.

Elle obtient cependant un BEP, travaille dans des banques et dans plusieurs entreprises, se marie, part à Paris avec son époux, puis divorce : « Il était stérile, pantouflard et trop proche de sa mère », explique Mme Hego, qui reconnaît ne



■ Les avocats des parties civiles, Me Jacques Fremion et Gilbert Collard. Photo AFP

plus avoir de relations avec aucun de ses cinq frères et sœurs ni avec sa mère. À quel moment a-t-elle plongé dans l'ésotérisme, dans une religion qu'elle se façonne elle-même au gré de ses

idées et de ses lectures, dans la divination puisqu'elle tire les cartes ? Elle ne le sait trop et reste encore aujourd'hui enfermée dans ses délires mystiques. « Je crois aux miracles pour moi et

d'autres personnes, pour mon futur », indique-t-elle au président de la cour d'assises de l'Ain devant laquelle elle est jugée. « Vous en avez fait des miracles ? », lui demande un avocat de la famille de la petite victime. « Je ne réponds pas à cette question », rétorque-t-elle butée, avant de murmurer : « Des gens malades se sont trouvés mieux après mes prières ».

« N'y a-t-il pas une sorte de froideur affective, y compris sur votre propre sort ? Dans le dossier, vous ne manifestez pas d'émotion sauf quand vous parlez de votre chat pour savoir ce qu'il va devenir après votre interpellation », s'inquiète le président. « Je n'ai plus envie de vivre ; j'ai un dégoût de la vie », lui répond d'une voix distante et légèrement aigüe la quinquagénaire aux longs cheveux bruns séparés par une raie au sommet du crâne, incapable d'expliquer pourquoi, un jour, elle a basculé avec Moitroiret dans une vie d'errance qui a duré vingt ans.

Compte rendu d'audience Patrick PEROTTO

**Russie** A Moscou et Saint-Petersbourg, ils ont protesté contre la victoire du parti de Poutine aux législatives

# Des manifestants moscovites interpellés

LA FRANCE JUGE « préoccupantes » les interpellations de centaines de manifestants en Russie et souligne son attachement au respect du droit à manifester pacifiquement, a indiqué mardi le porte-parole du ministère des Affaires étrangères Bernard Valero. « Les interpellations de manifestants par les forces de police depuis hier à Moscou sont préoccupantes. Nous attachons la plus grande importance au respect du droit à manifester pacifiquement », a-t-il déclaré. La police rus-

se a interpellé mardi soir près de 500 manifestants, dont l'ex-vice Premier ministre Boris Nemtsov, qui tentaient de se rassembler à Moscou et Saint-Petersbourg pour protester contre la victoire du parti de Vladimir Poutine aux législatives. M. Nemtsov a ensuite été relâché, selon les médias russes.

La France avait demandé lundi que « toute la lumière soit faite » sur les violations du droit lors des législatives en Russie, relevées par l'Organisation pour la sécurité et la coopéra-

tion en Europe (OSCE), notamment des bourrages d'urnes.

### « Le manque d'indépendance »

Les législatives russes, remportées dimanche par le parti au pouvoir Russie unie qui a recueilli 49,54 % des voix, ont aussi été marquées par de « fréquentes violations » lors du décompte des voix, selon les observateurs de l'OSCE.

L'organisation a aussi constaté que « la concurrence politique (avait été) limitée et pas équitable » durant la

campagne et a souligné « le manque d'indépendance » des autorités électorales et des médias.

Intervenant au cours d'un Conseil ministériel de l'OSCE à Vilnius (Lituanie), la secrétaire d'État américaine Hillary Clinton a estimé mardi que ces élections n'étaient « ni libres, ni équitables ». Des critiques rejetées par le ministre russe des Affaires étrangères.

Berlin et Londres ont également dénoncé les irrégularités relevées par l'OSCE.